

Tarifs applicables au 01/12/2017

## TRANSACTION - VENTE

### Pour un mandat XL (Exclusivité) :

Rémunération du mandataire calculée sur le prix net vendeur :

- Forfait de 3 500 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 euros du prix de vente.
- 8 % TTC sur la part comprise entre 30 001 euros et 50 000 euros
- 7 % TTC sur la part comprise entre 50 001 euros et 100 000 euros
- 5 % TTC sur la part excédant 100 001 euros

### Pour un mandat simple :

Rémunération du mandataire calculée sur le prix net vendeur :

- Forfait de 4 000 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 40 000 euros
- 4.9 % TTC sur la part excédant 40 000 euros

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

### Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : /

#### Honoraires à la charge du bailleur :

7.5% TTC des loyers annuels (hors charges et taxes) dans la limite du plafond prévu de la loi ALUR (8 €+3 €<sup>ème</sup> TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable)

- Dont 8/11<sup>ème</sup> au titre des : Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail avec un maximum 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Dont 3/11<sup>ème</sup> au titre de l'état des lieux d'entrée avec un maximum 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.

Etat des lieux de sortie : 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable

#### Honoraires à la charge du locataire :

7.5% TTC des loyers annuels (hors charges et taxes) dans la limite du plafond prévu de la loi ALUR (8 €+3 €<sup>ème</sup> TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable)

- Dont 8/11<sup>ème</sup> au titre des : Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail avec un maximum 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Dont 3/11<sup>ème</sup> au titre de l'état des lieux d'entrée avec un maximum 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.

## GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7.20% TTC / mois

Garantie Loyers Impayés : 2.74% TTC / mois

